



INFORMATIONS STATISTIQUES

INDICE GENEVOIS DES PRIX DE LA CONSTRUCTION, EN AVRIL 2026

En avril 2026, l'indice genevois des prix de la construction s'établit à 100,4 points. Il progresse de 0,4 % en six mois et de 1,2 % en un an. Le renchérissement ralentit par rapport aux semestres précédents.

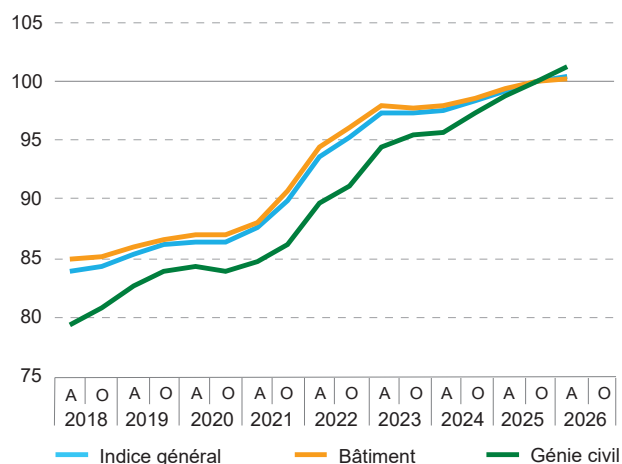
Dans le bâtiment, les prix s'accroissent de 0,2 % en six mois et de 1,0 % en un an. Dans le génie civil, la progression est plus marquée : + 1,3 % en six mois et + 2,6 % en un an. Il s'agit du septième semestre consécutif où la hausse des prix est plus soutenue dans le génie civil que dans le bâtiment. Cette différence de dynamique peut notamment être

mise en relation avec deux évolutions distinctes : d'une part, la raréfaction des grands chantiers de construction de logements dans le canton, d'autre part, la complexification croissante des projets de génie civil, liée notamment au renforcement des normes environnementales.

L'évolution récente des prix intervient dans un contexte international marqué par des tensions au Moyen-Orient, susceptibles d'exercer une pression sur certains coûts, notamment ceux liés à l'énergie, au transport ou à certains matériaux.

Indice genevois des prix de la construction, selon le secteur des travaux (octobre 2025 = 100, TVA non comprise)

Chiffres en avril et en octobre Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

Indice genevois des prix de la construction, en avril 2026

(octobre 2025 = 100, TVA non comprise)

Chiffres en avril et en octobre Canton de Genève

Poste de dépenses	Indice	Variation, en %	
		semestrielle	annuelle
Indice général	100,4	0,4	1,2
Indice bâtiment (1)	100,2	0,2	1,0
Indice génie civil (2)	101,3	1,3	2,6

(1) Cet indice entre pour 90 % dans l'indice général.

(2) Cet indice entre pour 10 % dans l'indice général.

Source : OFS / OCSTAT - Indice des prix de la construction

ÉVOLUTION SELON LE TYPE D'OUVRAGE

Dans le secteur du bâtiment (+ 0,2 % en six mois), les prix des nouvelles constructions augmentent de 0,2 % et ceux des rénovations et transformations de 0,3 %. Parmi les nouvelles constructions, la progression la plus marquée est enregistrée pour les bâtiments à plusieurs logements (+ 0,4 %). À l'inverse, les prix de la construction de bâtiments à plusieurs logements en bois et de halles industrielles reculent chacun de 0,3 %.

Dans le génie civil, les prix augmentent de 1,3 % en six mois. La hausse concerne l'ensemble des types d'ouvrage. Elle est la plus marquée pour la construction de passages supérieurs (+ 1,5 %). La construction de routes (+ 1,0 %) enregistre la progression la plus modérée de ce secteur.

Révision de l'indice des prix de la construction

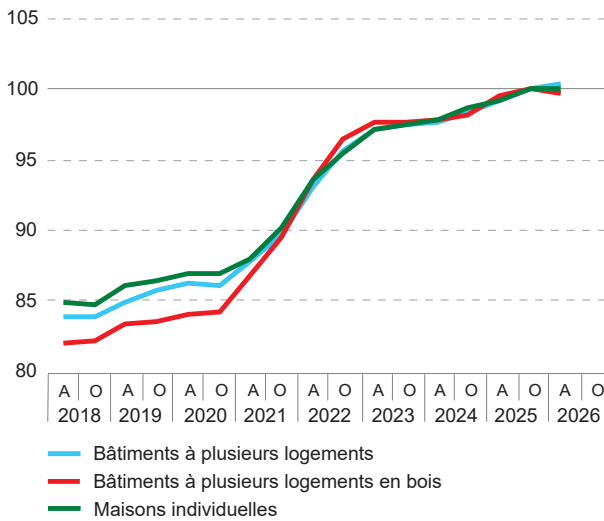
La révision de l'indice des prix de la construction fixe une nouvelle base, octobre 2025 = 100. Elle s'inscrit dans le rythme usuel de révision quinquennale de l'indice, la prochaine révision étant ainsi prévue pour octobre 2030.

Cette révision s'accompagne de plusieurs modifications dans la structure des types d'ouvrage et dans la prise en compte de certaines prestations. Les principales modifications sont les suivantes :

- Dans le génie civil, les parois antibruit ne constituent plus un type d'ouvrage distinct. Elles sont désormais intégrées à la construction de routes.
- Le CFC 1 – « Travaux préparatoires » est désormais pris en compte dans l'ensemble des types d'ouvrage. Cette modification permet de mieux refléter le rôle transversal de ces travaux, qui interviennent en amont de la plupart des projets de construction, qu'il s'agisse de bâtiment ou de génie civil.
- Le type d'ouvrage « Passage inférieur » devient « Passage supérieur ». Ce changement résulte d'une modification de l'ouvrage de référence utilisé pour le calcul de l'indice.

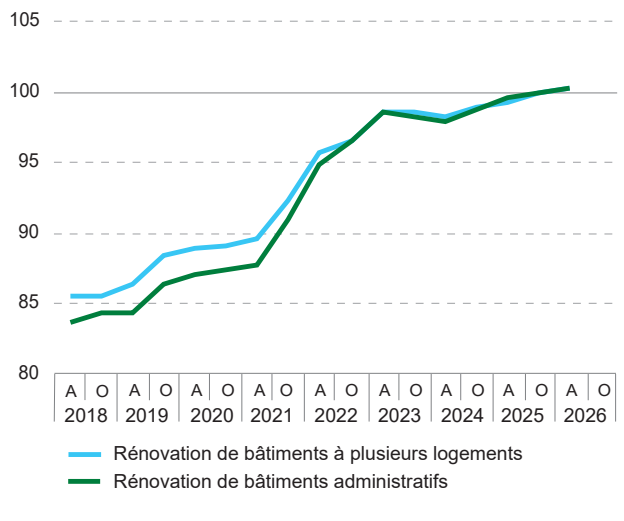
Enfin, dans le cadre de la révision, les pondérations des différents types d'ouvrages ont été adaptées. Cela modifie sensiblement le poids relatif des secteurs de la construction. Le bâtiment occupe désormais une place plus importante dans l'indice, avec une pondération qui passe de 83 % à 90 %. À l'inverse, le poids du génie civil diminue, passant de 17 % à 10 %.

Indice de la construction de bâtiments résidentiels (nouvelles constructions) (octobre 2025 = 100, TVA non comprise)
Chiffres en avril et en octobre Canton de Genève



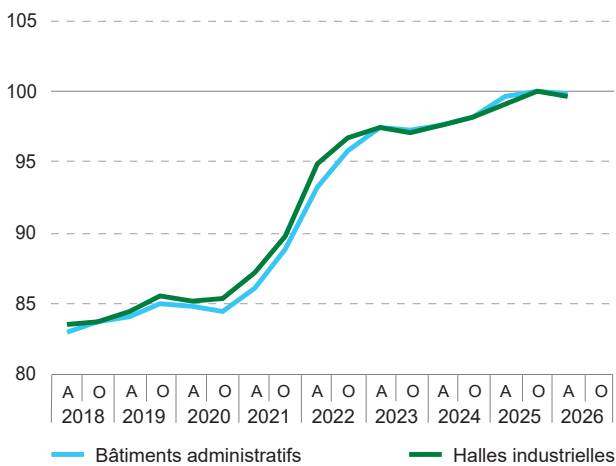
Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

Indice de la rénovation, transformation de bâtiments (octobre 2025 = 105, TVA non comprise)
Chiffres en avril et en octobre Canton de Genève



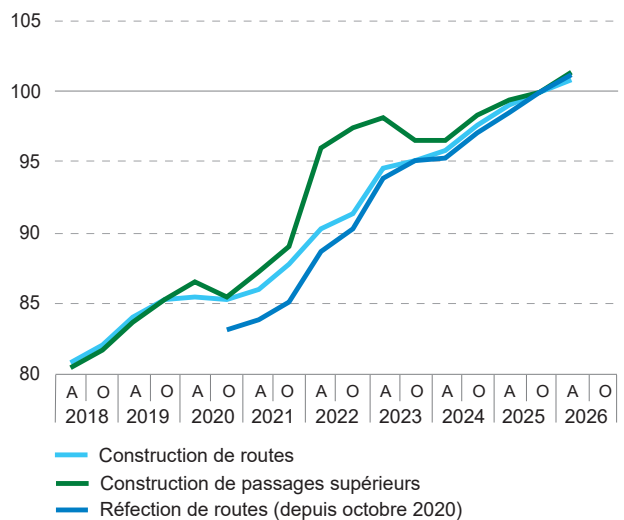
Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

Indice de la construction de bâtiments non résidentiels (nouvelles constructions) (octobre 2025 = 100, TVA non comprise)
Chiffres en avril et en octobre Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

Indice de la construction d'ouvrages de génie civil (octobre 2025 = 100, TVA non comprise)
Chiffres en avril et en octobre Canton de Genève



Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

ÉVOLUTION SELON LE TYPE DE PRESTATION

Dans le secteur du bâtiment, la hausse semestrielle des prix est principalement imputable au **gros œuvre 2**, dont les prix progressent de 2,3 % en six mois. Cette augmentation exerce également l'impact le plus important sur l'indice général durant ce semestre. Cette évolution est directement liée au renchérissement de plusieurs prestations, en particulier les fenêtres bois-métal, les travaux d'étanchéité et les isolations en crépi. Les hausses de prix de ces trois prestations se répercutent sur l'ensemble des types d'ouvrages du bâtiment, mais ce semestre elles affectent plus particulièrement la construction de bâtiments à plusieurs logements et la rénovation de bâtiments administratifs..

Les **travaux préparatoires** enregistrent également une hausse marquée en avril 2026 (+ 1,9 % en un semestre). Cette évolution est principalement liée au renchérissement des terrassements du maçon et des installations de chantier. Ces prestations interviennent en amont des travaux de construction et peuvent être influencées par la nature des sols, les contraintes d'accès aux chantiers, les coûts de transport et d'évacuation des matériaux, ainsi que par les exigences environnementales.

Les **installations sanitaires** affichent une hausse de 0,9 % en six mois. Cette augmentation est portée principalement par les éléments d'installation, le montage des installations sanitaires ainsi que les travaux d'isolation associés.

Dans les **aménagements intérieurs 1**, les prix progressent de 0,6 % en un semestre. Cette hausse s'explique notamment par les enduits de plâtre, dont les prix s'accroissent de 2,0 % en six mois. Cette augmentation est en partie liée au renchérissement des produits en plâtre (+ 1,0 % en six mois).

Du côté des baisses, les prix des **installations électriques** fléchissent de 1,8 % en six mois, sous l'effet des diminutions de prix de la lustrerie et des installations à courant fort.

Dans les **installations de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVC)** (- 0,6 % en six mois), les prix des conduites de chauffage et des appareils de chauffage reculent.

Dans le secteur du génie civil, le renchérissement est principalement dû aux **aménagements extérieurs** (+ 1,3 % en six mois). Cette hausse résulte de l'augmentation des honoraires des ingénieurs civils pour les routes et du prix des revêtements.

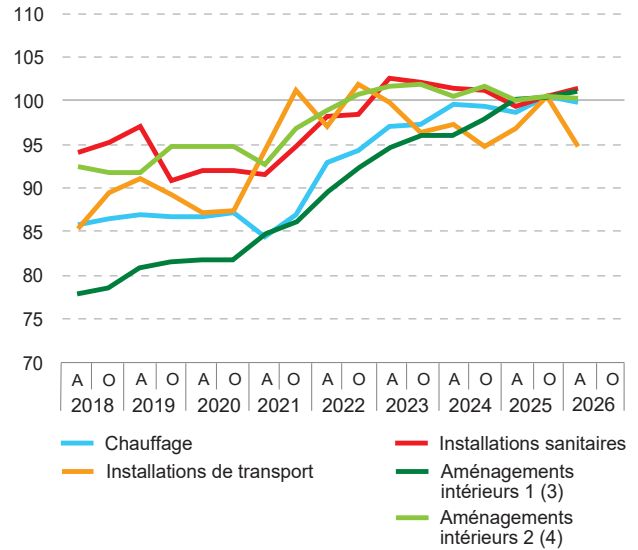
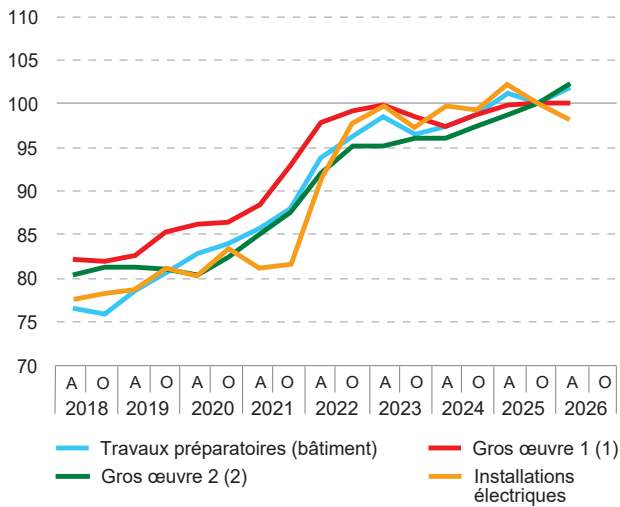
Les **travaux préparatoires** contribuent également à la hausse de l'indice du génie civil. Comme dans le bâtiment, les augmentations concernent principalement les terrassements du maçon et les installations de chantier.

Indice des prix de la construction, selon le type de prestation

(octobre 2025 = 100, TVA non comprise)

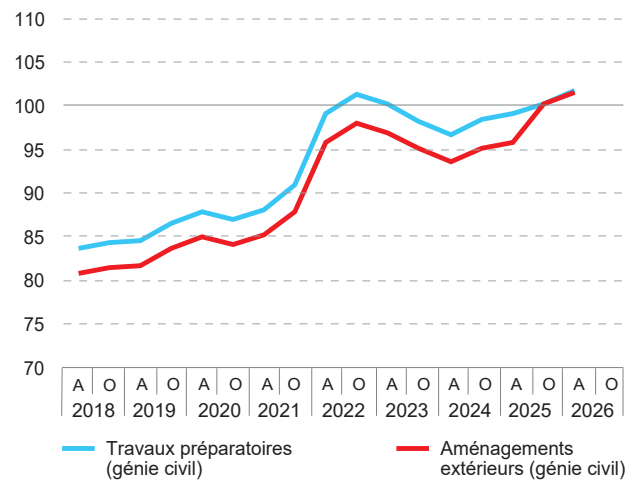
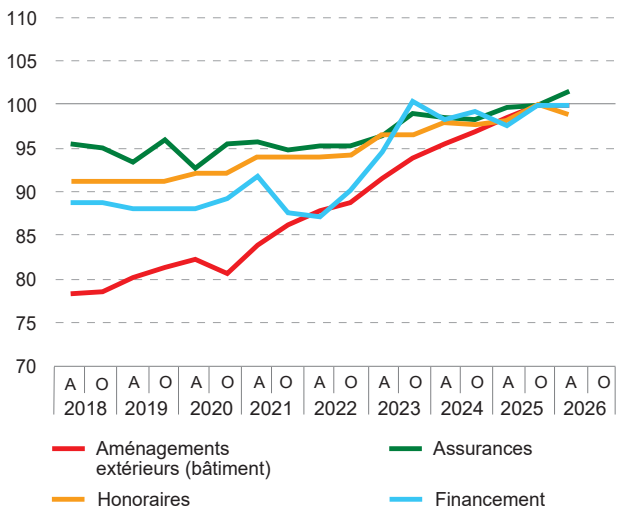
Chiffres en avril et en octobre

Canton de Genève



- (1) Maçonnerie, construction préfabriquée en béton et en maçonnerie, construction en bois, construction légère préfabriquée.
 (2) Fenêtres, portes extérieures, ferblanterie, couverture, crépissage de façade, traitement des surfaces extérieures, fermetures extérieures, protection contre le soleil.

- (3) Plâtrerie, ouvrages métalliques, menuiserie.
 (4) Revêtement de sol, revêtement de parois, faux-plafonds, traitement des surfaces intérieures, nettoyage du bâtiment.



Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

À L'ÉCHELON SUISSE ET DANS LA RÉGION LÉMANIQUE

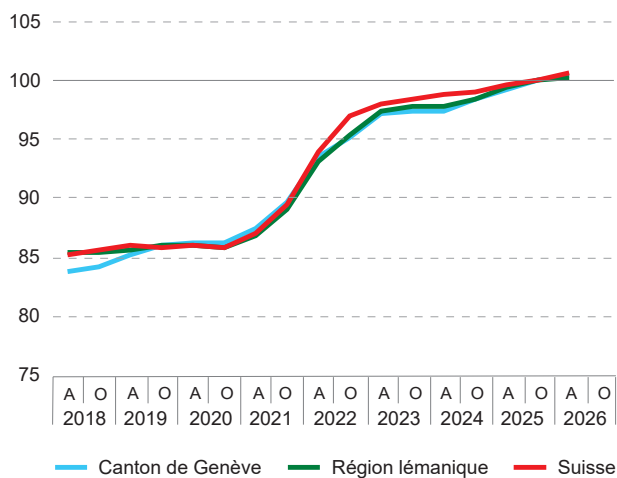
À l'échelle nationale, l'indice des prix de la construction progresse de 0,6 % en six mois (+ 1,0 % en un an). Comme à Genève, la croissance est plus importante dans le secteur du génie civil (+ 0,9 % en six mois ; + 1,2 % en un an) que dans celui du bâtiment (+ 0,5 % en six mois ; + 0,9 % en un an).

Parmi les grandes régions, l'indice des prix de la construction augmente partout, avec des variations semestrielles qui oscillent entre + 0,2 % en Suisse orientale et + 1,4 % au Tessin. L'indice de la région lémanique s'accroît de 0,3 % en six mois (+ 0,9 % en un an). La hausse semestrielle des prix à Genève (rappel : + 0,4 % en six mois et + 1,2 % en un an) est donc légèrement plus marquée que dans l'ensemble de la région lémanique mais plus basse qu'au niveau national.

Indice des prix de la construction, selon la région
Indice général (octobre 2025 = 100, TVA non comprise)

Chiffres en avril et en octobre

Suisse

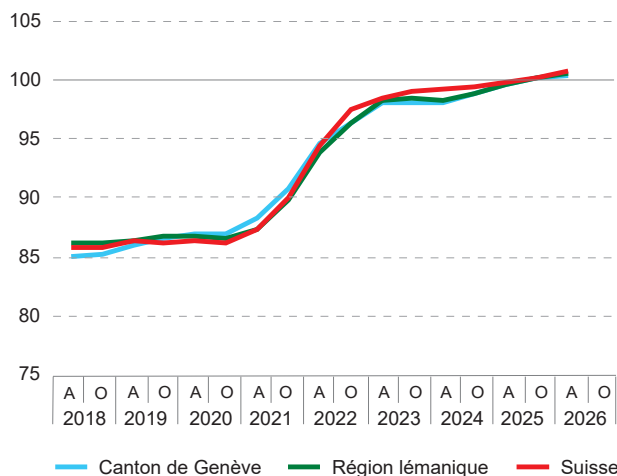


Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

Indice des prix de la construction, selon la région
Indice du bâtiment (octobre 2025 = 100, TVA non comprise)

Chiffres en avril et en octobre

Suisse

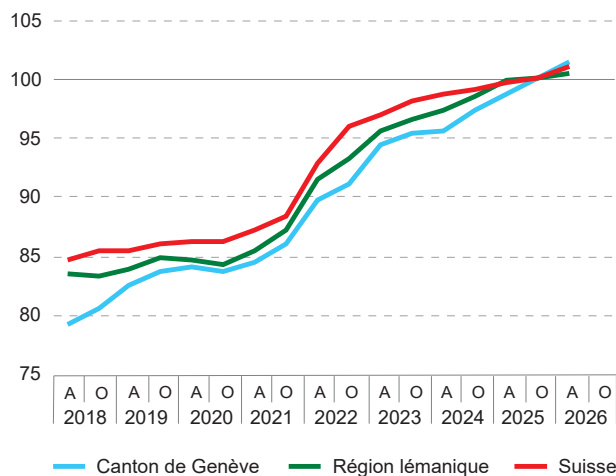


Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

Indice des prix de la construction, selon la région
Indice du génie civil (octobre 2025 = 100, TVA non comprise)

Chiffres en avril et en octobre

Suisse



Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique

**INDICE GENEVOIS DES PRIX DE LA CONSTRUCTION, EN AVRIL 2026
(OCTOBRE 2025 = 100)**

T 01

CHIFFRES EN AVRIL ET EN OCTOBRE, TVA NON COMPRISE

CANTON DE GENÈVE

Catégorie des frais de construction (1)		Pondération, en %	Indice			Variation, en %	
No CFC	Poste de dépenses		Avril 2025	Octobre 2025	Avril 2026	semestrielle	annuelle
	Indice général	100,00	99,2	100,0	100,4	0,4	1,2
	Indice bâtiment	90,49	99,3	100,0	100,2	0,2	1,0
	Nouvelle construction	37,27	99,2	100,0	100,2	0,2	1,0
1, 2, 4, 5	Construction de bâtiments à plusieurs logements	23,11	99,1	100,0	100,4	0,4	1,4
1, 2, 4, 5	Construction de bâtiments à plusieurs logements en bois	1,88	99,5	100,0	99,7	- 0,3	0,2
1, 2, 4, 5	Construction de maisons individuelles	4,48	99,2	100,0	100,1	0,1	0,9
1, 2, 4, 5	Construction de bâtiments administratifs	3,70	99,6	100,0	99,9	- 0,1	0,3
1, 2, 4, 5	Construction de halles industrielles	4,10	99,1	100,0	99,7	- 0,3	0,6
	Rénovation, transformation	53,22	99,4	100,0	100,3	0,3	0,8
1, 2, 4, 5	Rénovation de bâtiments à plusieurs logements (Minergie)	31,92	99,3	100,0	100,3	0,3	1,0
1, 2, 4, 5	Rénovation de bâtiments administratifs	21,30	99,6	100,0	100,3	0,3	0,7
	Indice génie civil	9,51	98,7	100,0	101,3	1,3	2,6
1, 4	Construction de routes	2,00	99,1	100,0	101,0	1,0	2,0
1, 4	Construction de passages supérieurs	0,87	99,6	100,0	101,5	1,5	1,9
1, 4	Réfection de routes	6,64	98,5	100,0	101,4	1,4	2,9

(1) Catégorie de frais de construction (CFC), selon le code de frais de construction du Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB).

Source : OFS / OCSTAT - *Indice des prix de la construction*

INDICE GENEVOIS DES PRIX DE LA CONSTRUCTION, DEPUIS OCTOBRE 2010 (OCTOBRE 2025 = 100)

T 02

CHIFFRES EN AVRIL ET EN OCTOBRE, TVA NON COMPRISE

CANTON DE GENÈVE

	Indice général			Indice bâtiment (1)			Indice génie civil (2)		
	Indice	Variation, en %		Indice	Variation, en %		Indice	Variation, en %	
		semestrielle	annuelle		semestrielle	annuelle		semestrielle	annuelle
Octobre 2010	82,5	0,5	1,2	83,0	0,7	0,9	80,9	- 0,3	2,0
Avril 2011	83,8	1,6	2,1	84,6	1,9	2,6	81,1	0,2	- 0,1
Octobre 2011	83,3	- 0,6	0,9	84,2	- 0,4	1,5	79,1	- 2,5	- 2,3
Avril 2012	83,4	0,1	- 0,5	84,3	0,0	- 0,4	79,4	0,5	- 2,0
Octobre 2012	83,7	0,4	0,5	84,6	0,4	0,4	79,7	0,4	0,9
Avril 2013	83,4	- 0,3	0,1	84,5	- 0,1	0,3	78,4	- 1,7	- 1,3
Octobre 2013	84,5	1,3	1,0	85,4	1,1	1,0	80,3	2,4	0,7
Avril 2014	84,0	- 0,5	0,7	85,2	- 0,3	0,8	78,5	- 2,2	0,1
Octobre 2014	84,0	0,0	- 0,6	85,1	- 0,2	- 0,4	79,1	0,7	- 1,5
Avril 2015	83,4	- 0,7	- 0,7	84,5	- 0,7	- 0,8	78,5	- 0,7	0,0
Octobre 2015	84,0	0,7	0,0	85,0	0,6	- 0,1	79,3	1,0	0,3
Avril 2016	83,3	- 0,8	- 0,1	84,3	- 0,8	- 0,2	78,8	- 0,6	0,4
Octobre 2016	82,5	- 1,0	- 1,8	83,7	- 0,8	- 1,6	77,3	- 2,0	- 2,5
Avril 2017	83,1	0,7	- 0,3	83,9	0,3	- 0,4	79,1	2,4	0,4
Octobre 2017	83,6	0,6	1,3	84,2	0,3	0,6	80,8	2,1	4,5
Avril 2018	83,9	0,3	1,0	84,9	0,8	1,1	79,3	- 1,8	0,3
Octobre 2018	84,3	0,6	0,9	85,1	0,3	1,1	80,7	1,7	- 0,1
Avril 2019	85,3	1,1	1,7	85,9	0,9	1,2	82,6	2,3	4,1
Octobre 2019	86,1	0,9	2,0	86,5	0,7	1,6	83,9	1,5	3,9
Avril 2020	86,4	0,4	1,3	86,9	0,4	1,2	84,2	0,4	1,9
Octobre 2020	86,4	- 0,0	0,4	86,9	0,1	0,5	83,9	- 0,3	0,0
Avril 2021	87,5	1,2	1,2	88,1	1,3	1,4	84,6	0,8	0,5
Octobre 2021	89,8	2,7	3,9	90,6	2,9	4,2	86,1	1,7	2,6
Avril 2022	93,6	4,2	7,0	94,4	4,2	7,2	89,7	4,2	6,0
Octobre 2022	95,3	1,8	6,1	96,1	1,9	6,1	91,2	1,7	5,9
Avril 2023	97,3	2,1	4,0	97,9	1,8	3,7	94,4	3,6	5,3
Octobre 2023	97,4	0,1	2,3	97,8	- 0,1	1,8	95,4	1,0	4,6
Avril 2024	97,5	0,1	0,2	97,9	0,0	0,0	95,6	0,2	1,2
Octobre 2024	98,4	0,9	1,0	98,6	0,7	0,8	97,4	1,9	2,1
Avril 2025	99,2	0,8	1,8	99,3	0,7	1,5	98,7	1,4	3,3
Octobre 2025	100,0	0,8	1,6	100,0	0,7	1,4	100,0	1,3	2,7
Avril 2026	100,4	0,4	1,2	100,2	0,2	1,0	101,3	1,3	2,6

(1) D'octobre 2010 à avril 2015, cet indice entrait pour 86 % dans l'indice général. D'octobre 2015 à avril 2020, il y entrait pour 82 %.

D'octobre 2020 à avril 2025, il y entrait pour 83 %. Dès octobre 2025, il y entre pour 90 %.

(2) D'octobre 2010 à avril 2015, cet indice entrait pour 14 % dans l'indice général. D'octobre 2015 à avril 2020, il y entrait pour 18 %.

D'octobre 2020 à avril 2025, il y entrait pour 17 %. Dès octobre 2025, il y entre pour 10 %.

Source : OFS / OCSTAT - *Indice des prix de la construction*

Les résultats présentés dans cette publication ne prennent pas en compte la TVA. Cependant, les tableaux T 01 et T 02 avec prise en compte de la TVA peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT. Par ailleurs, des résultats détaillés, sans TVA, sont également disponibles sur Internet.

L'ensemble des tableaux sont téléchargeables à l'adresse Internet suivante :

https://statistique.ge.ch/domaines/05/05_03/tableaux.asp

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information dans le domaine des prix de la construction peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : https://statistique.ge.ch/domaines/apercu.asp?dom=05_03

Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • <https://statistique.ge.ch/>

Responsable de la publication : Elvita Alvarez

L'OCSTAT a signé la déclaration d'adhésion à la Charte de la statistique publique de la Suisse et s'engage, à ce titre, à respecter les bonnes pratiques garantissant la qualité de la statistique publique.

© OCSTAT, Genève 2026. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 7 – JUIN 2026

18.06.2026

